

Après le transfert de Mediapost vers la Poste...

La BSCC passe à l'offensive sur l'intégration de l'imprimé publicitaire !

Au mépris de l'accord de transition, les directions préparent des réorganisations avec intégration de l'IP ☐ L'activité des ex-salarié-es de Mediapost va disparaître ☐ Plus de 5000 salarié-es vont se retrouver en reclassement ☐ C'est le moment de réagir collectivement !

☐ Côté face, un accord social qui n'aura pas duré bien longtemps !

Un accord dit de "transition" a été signé en janvier entre la direction de Mediapost et toutes les organisations syndicales, sauf SUD.

Cet accord prévoit, pour une période qui va jusqu'à fin 2025, le maintien d'un certain nombre de garanties collectives.

L'une des plus importantes est liée aux contrats de travail :

- pour les distributeurs : *"Les dispositions relatives à l'organisation de la durée du travail, au calcul et à l'enregistrement du temps de travail des salariés distributeurs transférés au sein des Directions Régionales IP en DEX seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2025".*

- pour les salarié-es affecté-es à la mécanisation : *"Les dispositions relatives à l'organisation du temps de travail, au suivi et au contrôle du temps de travail des salariés de la mécanisation transférés au sein des Directions Régionales IP seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2025".*

☐ Côté pile, la BSCC tombe déjà le masque !

Si SUD n'a pas signé cet accord, et la raison en est simple. Tous les écrits de la direction de Mediapost confirmaient déjà, fin 2023, que ces engagements n'allaient pas tenir bien longtemps ! Un Q/R (questions-réponses) de Mediapost, diffusé au personnel, ne laissait aucun doute sur cet engagement (cf. ci-contre)... Le personnel de Mediapost n'est à la Poste que depuis un mois et, pourtant, les grandes manœuvres ont commencé...

☐ Dans l'Aube, intégration de l'imprimé publicitaire et productivité vont de pair...

Sur plusieurs territoires, les personnels de l'ex-filiale apprennent que leur activité va disparaître avec l'intégration des IP dans les tournées distri. Et très vite ! Dans l'Aube, l'intégration est prévue sur les mois de mai, juin et juillet. Ces réorganisations se doublent de gains de productivité, comprennent des suppressions d'emplois.

☐ Le volontariat ? Foutaises !

Nos collègues de l'ex-filiale dans l'Aube ont déjà eu des propositions de stages et "d'immersions", au volontariat pour l'instant, avec parfois des horaires de nuit. Jusqu'à présent pas d'obligation, mais tout récemment ils ont eu droit à des entretiens individuels sur leurs "souhaits" d'évolution. Ce qui ressemble, sans le dire, à un reclassement forcé : le volontariat devient une vaste hypocrisie quand son travail disparaît dans quelques semaines.

Et à chaque fois que la question *"que se passe-t-il si je refuse une proposition"* est posée, c'est silence total, zéro réponse ! Ce refus de répondre s'apparente à un plan social déguisé, La Poste faisant le pari que nos collègues accepteront les reclassements ou de partir.

☐ Réagir ensemble et vite !

Nous appelons tout le personnel (de La Poste et ex-Mediapost) à réagir dès maintenant aux projets qui se profilent.

Ces réorganisations vont supprimer des emplois, aggraver les conditions d'exercice du travail et laisser sur le pavé des salarié-es, sans aucun respect des engagements pris.

Questions concernant les collaborateurs / collaboratrices concernées par le transfert d'activité

Que passe-t-il pour les médiapostiers concernés par le transfert après la date du 2 février ?

Entre le 2 février, date du transfert envisagée des activités de MEDIAPOST à La Poste, et le 31/12/2025

- Pour la distribution, il y aurait une migration progressive de ces ex-médiapostiers vers des fonctions à la Poste et de l'activité distri IP vers les tournées facteurs dans un contexte de forte baisse des volumes IP. Ces évolutions se feraient dans le respect des dispositions contractuelles qui lieraient La Poste à ces salariés et du dialogue social.
- Pour l'assemblage, les activités continueraient mais en se réduisant du fait de la baisse des volumes d'IP, les synergies immobilières se poursuivraient, et la fluidité induite devrait se faire vers nos fonctions de traitement, back office, boulisterie en PIC et PPDC MF.
- Au plus tard au 01/01/2026, tous les sites et agents devraient être rattachés aux structures managériales des établissements existants (PDC, PPDC...). Il n'y aurait plus d'organisation managériale dédiée à l'IP (DMS, DRIP).

Imposons partout :

- le respect de l'accord de transition jusqu'à fin 2025,
- l'arrêt des réorganisations,
- le maintien de nos tournées.

Nos rassemblements et luttes locales contre ce vaste plan devront se retrouver aussi dans la grève nationale que nous préparons pour le mardi 2 avril !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Mars 2024

